

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 3 Dhoulhajja 1447
20 Mai 2026

N° 59

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1456
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1456
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1458
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1463
Homologation de résolutions	1464
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1464
Avis aux créanciers.....	1467
Convocations	
Sociétés anonymes	1468
Sociétés à responsabilité limitée	1474
Autres sociétés	1474
Divers	
Avis au public.....	1474
Rectificatifs	1475
Bilans et Comptes Financiers	
Bilan de BH ASSURANCE.....	1476

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Réf : 2026/157

Date : 30/04/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale «EL Riyeda»

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000.00

Adresse du Siège social : Ragouba Charkiya

Objet Social : Production végétale et animale, élevage et vente d'aliments pour animaux

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 09/02/2026

Nombre de parts sociales : 20

Valeur nominale d'une part : 250.00

Banque : Banque Nationale Agricole - Médenine

Période de souscription : du 18/05/2026 au 01/06/2026.

Liste des Fondateurs :

- Fathi Ghbontni, Sidi Makhoulf, Drouj Gharbiya, Médenine

- Sofien Souiaat, Sidi Makhoulf, Drouj Ragouba Charkiya, Médenine

- Kamel Kaakaa, Sidi Makhoulf, Drouj Gharbiya, Médenine.

2026R01569SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Réf : 2026/302

Date : 20/04/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale "EL IKlaa"

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000.00

Adresse du Siège social : Ragouba Charkiya

Objet Social : élevage de chameaux, collecte et vente du lait et production de fourrage

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 30/03/2026

Nombre de parts sociales : 10

Valeur nominale d'une part : 500.00

Banque : Banque Nationale Agricole - Médenine

Période de souscription : du 04/06/2026 au 18/06/2026

Liste des Fondateurs :

- Mahdia Mhamdi, Sidi Makhoulf, Médenine, Ragouba charkiya

- Amir Tokki, Sidi Makhoulf, Médenine, Ghabbay

- Montassar Mhamdi, Sidi Makhoulf, Médenine Ragouba Charkiya.

2026R01570SODB1

Avis au public

Réf : 2026/179

Date : 06/04/2026

Dénomination sociale : STE Communautaire Locale «EREFK»

Type : Société locale

Capital social souscriptible : 5000,00 TND

Siège social : 08 Rue 02 Mars cité Chebbi Tborba

Objet : Production Animale et Culture Fourragère

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 14/02/2026

Nombre de parts : 200

Valeur nominale des parts : 25.00 TND

Banque : Banque de solidarité tunisienne MANOUBA

Période de souscription : du 01/08/2026 au 01/11/2026

Avantages : Oui

Approbation des conditions de participation et de vote : Oui

Approbation des règles de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu : selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

NOM ET PRENOM :

Rafik Gharbi : Délégation Tborba, Gouvernorat Manouba, Adresse 08 Rue 02 Mars cité Chebbi Tborba

Rafik Sahli : Délégation Tborba, Gouvernorat Manouba, Adresse cité Chebbi Tborba

Arrij Yafa Boubaker : Délégation Tborba, Gouvernorat Manouba, Adresse cité Chebbi Tborba.

2026R01584SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Amen Santé S.A

Société Anonyme

Au Capital de 85.339.575,000 DT

Siège Social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 21 Avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 13 mai 2026 sous le n°26801754 quittance n°4133 dont un exemplaire a été déposé avec les états financiers relatifs à l'exercice 2025 ainsi le rapport du Commissaire aux comptes y afférents au centre national du registre des entreprises le 14/05/2026. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 et le rapport de gestion dans leurs intégralités et tel qu'ils sont été présentés par le conseil d'Administration;

2- Approbation, des conventions et des opérations conclus au cours de l'exercice 2025 régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5- Révision et modification de la cinquième résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 08 mai 2025 et Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026,

6- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2026,

7- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs

8- Pouvoirs.

2026R01568SANB2

Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re»

S.A au Capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 12 Rue du Japon Montplaisir - 1073 Tunis

RC : B1115971996

Matricule Fiscal : 0012428Q/A/M000

CNSS N° : 65457-79

En vertu du :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Avril 2026, enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis, le 30 Avril 2026 sous le N°26202563 Quittance N°M039612 dont une copie déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 04 Mai 2026 Quittance N° 2026P11489294

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Avril 2026, enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis, le 30 Avril 2026 sous le N°26501601 Quittance N°3856 dont une copie déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 15 Mai 2026 Quittance N°2026P36885302.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide :

Le renouvellement du mandat, du cabinet KPMG en tant que commissaire aux comptes de la «Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» représenté par Madame Emna Rachikou pour les exercices 2026, 2027 & 2028.

Cette nomination prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2028.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide :

De porter le capital de la société de Cent Millions de Dinars (100 000 000D) à Deux cents millions de Dinars (200 000 000D) en deux étapes selon les modalités suivantes :

25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte «Primes d'émission» par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes

- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les détenteurs d'actions anciennes pourront souscrire à titre irréductible au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) anciennes. En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Le droit préférentiel de souscription est négociable.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social en numéraire :

1. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires;

2. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement;

3. Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement.

2026401787SANB2

Société TUNISIE SUCRE

Société Anonyme

Au capital de : 50 000 000 EURO

Siège Social : Parc d'Activités Economiques de Bizerte

Identifiant Unique : 1019943 T

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2026 établi par le notaire Maître Jamal MECHERGUI, l'assemblée a pris acte des points suivants.

- Le Sixième point : La réduction du capital à zéro afin d'absorber, une partie des pertes, de sorte que les pertes restantes au 31/12/2022 s'élèvent à 88336170 D.

- Le septième point : aucun Actionnaire n'a proposé une participation à l'augmentation de capital en numéraire.

- Le Huitième point : l'augmentation du capital par incorporation d'une partie des dettes de la société en actions du capital pour un montant de 367750 000 D par la création de 3675500 actions d'une valeur minimale de 100 D chacune, les dettes des Recettes de Finance étant exclues en raison de leur nature et de leurs caractéristiques spécifiques.

- Le Neuvième point : la modification de l'article 7 des statuts de la société : en conséquence, la société devient résidente du fait que tous ces actionnaires sont résidents.

- Le Dixième point : Le délai maximal pour la réalisation de l'opération de souscription et l'accomplissement de la procédure légale est fixé à un mois et demi à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire, l'Administrateur judiciaire est chargé d'accomplir toutes les procédures légales, notamment le dépôt au Registre National des Entreprises et autres formalités.

Le dit Procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 7/5/2026, dossier N°2026P24818659.

2026401788SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LIQUIDATION DEFINITIVE

SOCIETE «M.A.C. Import Export»

S.A.R.L Non Résidente

**Siège Social : C21 Rue lac Victoria
Résidence lac 2001- Immeuble
TANIT les Berges du lac - 1053 -
Tunis**

Matricule Fiscal : 0381852 GAM 000

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 30 Avril 2026 enregistré à la Recette des Finances Le Lac le 06 Mai 2026 sous le N°26703666 quittance N°47215 dont un exemplaire a été déposé au Centre

National du Registre des Entreprises le 11 Mai 2026, il a été décidé la dissolution définitive de la société et donner quitus au liquidateur.

2026401794SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Avis au public

Prolongation du délai de souscription

Conformément au procès-verbal de la réunion du 15 avril 2026, les fondateurs de la société Citoyenne locale Namaa ont décidé de prolonger la période de souscription au capital social du 15 avril 2026 au 10 Août 2026, avec possibilité de clôture anticipée.

2026X00770SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par le Maître Nejmeddine El Ziadi en date du 04 janvier 2026 et enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 09/01/2026 quittance n°M002147, Mme Leila RATEL, veuve du défunt Taoufik RATEL, fait donation de toutes ses parts dans le fonds de commerce situé à l'avenue Taieb M'Hiri Ezzahra exploité comme café de 1ère catégorie M.F 236675W avec tous ses éléments corporels et incorporels à son fils Mr Akrem RATEL.

Les oppositions sont reçues à l'adresse du fonds sus indiqué dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» du 14 mai 2026.

2026R01516FCCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par le Maître Nejmeddine El Ziadi en date du 04 janvier 2026 et enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 12/01/2026 quittance n°M002929, Mr Houssemeddine RATEL et son frère Mohamed Mehdi RATEL héritiers du défunt Taoufik RATEL font donation de la totalité de leurs parts dans le fonds de commerce situé à l'avenue Taieb M'Hiri Ezzahra exploité comme café de 1ère catégorie M.F 236675W avec tous ses éléments corporels et incorporels à leur frère Mr Akrem RATEL.

Les oppositions sont reçues à l'adresse du fonds sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux Journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» du 14 mai 2026.

2026R01521FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. en date du 11/5/2026 enregistré à la recette des finances El Kabaria en date du 14/5/2026 quittance M037122 enregistrement N°26201149, Mr. Walid Ben Mustapha Saaïdani (C.I.N N°07769205) domicilié à la rue du sésame N°13 El Mourouj 2 Tunis a vendu la totalité du F.C. exploité dans l'alimentation générale au local sis à la rue du jujubier N°54 El Mourouj 2 Tunis à la société DIMENSION 4 S.A.R.L. (I.U. 0941072C) domiciliée à la rue de l'arbre de la sagesse N°54 El Mourouj 2 Tunis. Les oppositions seront recevables au cabinet de Maître Hatem JEMEL avocat à la cour de cassation sis au 15 avenue Slimen Ben Slimen Manar 2 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/5/2026.

2026R01545FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 01/05/2026 enregistré à la recette des

finances de l'Av. de la Gare Tunis en date du 13/05/2026, N° de quittance M028421 N° d'enregistrement 26200873, Mr Hassen Ben Abdelhamid Ben Abdallah Thabet a vendu à la Sté Thabet des salons de thé représentée par son gérant Mr Jamel Eddine Ben Hamid Ben Abdallah Thabet, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café 1ère catégorie, dans le local sis 127 avenue 15 octobre 1963 wardia 1 - 1009.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur sis 9 rue Abou Fatah cité Faouz Mourouj 5 Ben Arous. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa et le Quotidien le 20/05/2026.

2026R01565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures porte la date du 23/04/2026 enregistré à la recette des finances de el mourouj en date du 30/04/2026 quittance n°M037422 enregistrement n°26201860 monsieur abdessalem ben salah ben Mohamed el omrani inscrit au registre national des établissements sous le n°178161/V a cédé à monsieur housine ben moadh ben el mannoubi ben rejem la totalité du fonds de commerce destiné à vendre les viandes BOUCHERIE exploité au local sis à l'avenue ennasr n°43 el mourouj 4 ben arous.

Toutes les oppositions éventuelles se feront entre ses mains à l'adresse du fonds sus-indiqué dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/05/2026.

2026R01566FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat enregistré à la recette des finances de Morneg le 13/05/2026 sous le numéro d'enregistrement 26201329, et le numéro de quittance M037982, Monsieur Al Hedi Ben Abed El Kaader Ben Al Bechir Al Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07241828 délivrée en Tunisie le 18/09/2017, résident à rue Mahmoud Al Telili cité Al Duimissi Morneg Ben Arous, a vendu à Monsieur Omar Ben Mohamed Al Amrousi Ben Mohamed Al Saleh Al Sehili, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00895806 délivrée en Tunisie le 22/11/2019, résidant à cité Al Tayaraan Djebel Rsas Morneg Ben Arous, Tous le fonds de commerce exploité dans le magasin situé à rue 02 Mars 1934 Morneg Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être reçues à l'adresse de l'acheteur située à cité Al Tayaraan Djebel Rsas Morneg Ben Arous, au plus tard 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée dans les journaux Al Shourouk et le Quotidien le 15/05/2026.

2026R01567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 11/05/2026 numéro d'enregistrement 26202858 reçu n°M048708, Monsieur Jamal Abou Wafa, titulaire de la carte d'identité nationale n°09129051 a vendu à Madame Hania bent Mohamed Bouchnak titulaire de la carte d'identité nationale n°05072935, la totalité du fonds de commerce consistant en un Stand équipé d'un bloc sanitaire avec tous ses éléments matériels et incorporels sis à la Rue du Nile Médenine. Les oppositions seront reçues au siège sus-indiqué dans un délai maximum de vingt jours

à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis est paru au Quotidien le 14/05/2026.

2026R01572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6 mai 2026 enregistré à la recette des finances Djerba le 7/5/2026 sous le n°2602948 et Quittance n°M056091, Monsieur Zouheir Ben Krifa, titulaire de la CIN n°05070925 délivrée en Tunisie le 15/07/2025 a vendu à Madame Wafa Dhemna titulaire de la CIN n°08643423 délivrée en Tunisie le 4/6/2025, la totalité du fonds de commerce sis au 6 rue Bachir Saoud Houmt Esouk Djerba destiné pour l'activité "De tous types de commerce".

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à son adresse Robana Djerba pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 13/5/2026.

2026R01573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 29 septembre 2025, quittance n°M102056 et enregistré sous le n°25205033, société EL FAKAHANI PLUS de MF N°1627383T représentée par sa gérante Mme Aicha Moklin titulaire de la CIN n°06454146, vend à la société EL FAKAHANI COOFEE MF N°1923021T la totalité du fonds de commerce, consistant en un local commercial.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son adresse sise à l'appartement hermès avenue Habib Bourguiba Grombalia Nabeul.

L'annonce est publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» le 05 Mai 2026.

2026R01578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9 Mai 2026 enregistré à la recette des finances MADINA ELJADIDA1 ben arous en date du 14 mai 2026 sous le numéro 26202472 quittance n°M040181 Monsieur RIADH BENGHALBA CIN 05167123 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Bizerte n°22 ben arous exploité en tant que café 1ère catégorie nommé «LAVA» à MONSIEUR MOHAMED ALI SAFFERI CIN 07155059.

Toutes les oppositions au paiement du prix seront faites auprès de MAITRE EMNA CHERIF AVOCATE demeurant au 6 AVENUE HBIB BOURGUIBA COIN RUE DE SFAX 2EME ETAGE BUREAU n°9 BEN AROUS dans les 20 jours suivant l'insertion au J.O.R.T.

Cette publication a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 20/05/2026.

2026R01581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 28/04/2026 par maître Mohamed nejib Ghazouani avocat près de la cour enregistré à la recette des finances rue d'Algérie Jendouba le 29/04/2026 sous le n° d'enregistrement 26201514 quittance N°M030440 Mr ABIDI NABIL titulaire de la cin n°02535955 a vendu à Mr RAYEN GHAZOUANI titulaire de la cin 12383782 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°1 rue d'Algérie Jendouba destiné à la restauration

Toutes les oppositions seront reçues chez l'acquéreur l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 12/05/2026.

2026R01585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances EL MENZAH 6 le 11-05-2026 sous le N°26203515 quittance N°M058762, la STE SALT AND EMBER a cédé à Mr YASSINE EL MOUAWI et Mm Awatti Echi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Kerkennah et rue Ibn Abi sofienne Menzah5 Ariana et qui a comme activité 'Restaurant'. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de rédacteur d'acte Maître Ben hmidene riadh et à son adresse rue essouroure chouchet Radés Ben arous dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 15-05-2026.

2026R01590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte rédigé par l'avocat Sabeur CHOUCHEMF : 885037G A/P/000 Et enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse sous N°26201449, La société Global Autos MF : 128268SQ A/M/000 représentée par son représentant légal Mr Mohamed Islem baccouche JABBALLAH, CIN N°12818747 du 18/01/2014 a vendu et cédé : l'ensemble du fonds de commerce situé à coté ouest route de ceinture connu sous le nom Hamada Dar mani Hammam Sousse à la société CITEC SARL spécialisée dans le service automobiles.

Les oppositions se font auprès de la société Global Autos représentée par son représentant légal Mr Mohamed Islem baccouche JABBALLAH", 58, Av Victor Hugo Immeuble boukadida 4000 Sousse.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 16/5/2026.

2026S00656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/05/2026 et enregistré à la recette

des finances de Ksibet Mediouni, le 13/05/2026, quittance n°M020436; Mme Anissa HAJ AMMAR C.I.N n°06775826 a vendu à Mme Anissa MALEK C.I.N n°067955641 la totalité du fonds de commerce aménagé pour exercer toute sorte de commerce sis à Place de l'indépendance Ksibet Mediouni, non immatriculé au R.N.E.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au cabinet de Me Akram MALEK avocat sise à l'Avenue de La République Monastir.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 20/5/2026.

2026S00683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 7/5/2026 enregistré à la recette des finances de Monastir le 12/05/2026 quittance N°Mo42951 enregistrement N°26203396 wided Rhim a cédé la totalité du fonds de commerce ayant pour objet le commerce de volaille et ses dérivés sis à cité essada Monastir, à Lamia Hsin.

Les oppositions sont acceptées au siège de l'acheteuse sis cité nadhour3 à ksibet medouini dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 21/05/2026.

2026S00684FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation rédigé par les notaires Aymen Rmida et Fathia Ben Amara, le 08/05/2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 12/05/2026 quittance n°M039260 Lotfi Ben Atiya a donné à son fils Mohamed Yassine Ben Atiya le fonds de commerce de la boutique bijouterie située à la rue oubeyd Allah al Mahdi Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels et toute opposition doit être déposée au domicile de bureau de l'éditeur du contrat que cet acte a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 17/05/2026.

2026S00686FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite d'un acte sous seing privé daté le 20/04/2026 et enregistré à la recette des finances de Jammel le 05/05/2026.

Madame Imene Ben Ammar a vendu tout le fonds de commerce situé à l'immeuble Omrane à la station de transport urbain de Jammel pour activité de vente des vêtements préfabriqués à Madame Hadir Boubaker.

Toutes les oppositions doivent être déclarées entre les mains de l'acheteuse du fonds de commerce situé à l'immeuble Omrane à la station de transport urbain de Jammel dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Al Chourouk» le jeudi 14/5/2026.

2026S00688FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 22/04/2026, enregistré à la recette des finances de Monastir le 27/04/2026 sous n°26202939 quittance n°M038343. Mr Zied Ben Salem LAJIMI, titulaire de la CIN n°068881002 pour le compte de Mme Emna Bent Ali LAJIMI, titulaire de la CIN n°04076728 selon procuration en date du 23/9/2025 a vendu et cédé à Mr Mohamed Ben Mahmoud Ben Kilani Belhadj, titulaire de la CIN n°09821868, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente d'équipements médicaux et paramédicaux, avec tous ses éléments incorporels sis à Rue d'Algérie Monastir. Les oppositions se font au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 20/5/2026.

2026S00697FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 03/02/2026, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 18/05/2026 sous N°26202303 quittance N°M0029800. Mr Yosri ESNOUSSI, titulaire de la CIN N°09258103 pour le compte de sa femme Mme Rahma LAJILI, titulaire de la CIN n°09280993 a vendu et cédé à Mr Koussay CHARFEDDINE, titulaire de la CIN n°12862498, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente des produits alimentaires, avec tous ses éléments incorporels sis à Cité Sfaya Sousse. Les oppositions se font au cabinet de l'avocat Maître Mohamed Amine Ben Hmida sis à Rue Mhamed Maarouf Imm, Elite 1er étage Sousse, dans un délai de 10 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 21/5/2026.

2026S00701FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de renonciation des parts d'un fonds de commerce en date du 05/05/2026, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 18/05/2026 sous N°26201224 quittance N°M045181. Mr Yosri BOUZGANDA, titulaire de la CIN N°05587458 a renoncé et cédé ses parts qu'il détient du fonds de commerce à Mme Hasna RIAHI titulaire de la CIN n°06778926 du local destiné commerce des aliments salés sis à Souk Borj Rchid Beb Jedid Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du bénéficiaire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 20 mai 2026.

2026S00702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 08/05/2026 enregistré à la recette des

finances Sakiet Eddaier Sfax le 08/05/2026 sous le N° de Quittance M041303 enregistrement N°26201635.

Fatma Sadaoui, N° C.I.N 01177103, Naima Louhichi N° C.I.N 08409645, Chafia Louhichi N° C.I.N 08757100 et Ali Louhichi N° C.I.N 05323140 ont vendu à Ahmad Louhichi, N° C.I.N 11145776 la totalité d'un fonds de commerce, sise à la Route de Mahdia km7 Markez Alhattab Sakiet Eddaier Sfax, destiné à la vente des volailles et aliments pour animaux. Les oppositions faites à l'adresse où se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce. Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk le 19/05/2026.

2026X00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ali BEN NASR (AYADI) Avocat à la Cour de Cassation en date du 6/5/2026, enregistré à la recette des Finances de Sfax en date du 07/05/2026, Quittance n°M043224. L'entreprise Mharza Market a vendu à madame Mabrouka Suid la totalité du fonds de commerce destiné pour vendre des matières alimentaires et hygiènes en détail, sis à la Route de Mharza km 3.5 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «ESSABAH» en date du 12/5/2026.

Les Oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse madame Mabrouka Suid qui a choisi le lieu du fonds de commerce comme domicile élu.

2026X00763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13 Mars 2026 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 20/04/2026 quittance n°M043254, enregistrement n°26201306 ; Mr Wakil Mohamed Amine; identifiant unique n°1433844 C - CIN 08850864 a vendu au profit de Fourati Thouraya ; CIN 01335557 la totalité du fonds de

commerce pour commerce de produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à la route Gremda km 1.5 Ceinture N°5 Sfax. Cet avis de vente est paru au journal Essabah du 15/05/2026 page 12. Les oppositions seront adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce entre les mains de l'acquéreur.

2026X00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé édité le 22/04/2026 par Maître Mdhaïffar Neila enregistré à la recette des finances "chehia" route de tanyour Sfax le 12/05/2026 numéro d'enregistrement 26200993 numéro de quittance MO31994 : monsieur riadh ben salah ben brahim smaya à cédé la totalité du fonds de commerce ayant pour activité "café" exploité au local Numéro 2 situé au rez-de-chaussée immeuble kaffel route de tanyour km 5 Sfax à madame fatma bent habib ben habib halwani.

Toute opposition doit être faite au bureau de maître madaffar Neila avocate à la cour de cassation situé à l'avenue Habib thameur immeuble océan bleu 4ème étage bureau numéro 45 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T

Cette vente est publiée au journal le TEMPS le 20 Mai 2026.

2026X00769FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte SSP enregistré à R.F Bir EL Kassaa le 21/04/2026 reçu N° M016006, Enregistrement N°26200796, Monsieur MAROUAN BEN KHAMIS ELFANNI sis à Bir Zandala Mourouj Ben Arous a vendu à NERMIN BEN GHORBEL sise à l'Avenue Mohamed 5 Elbasatin Boumhal Ben Arous, un Fonds de Commerce salon de thé sis et exploité au Bir Zandala Mourouj 3 Ben Arous.

Les oppositions doivent être signifiées à l'acheteuse à son adresse sise à l'Avenue Mohamed 5 Elbasatin Boumhal Ben Arous dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la présente publicité.

Cette annonce est parue le 16/05/2026 au Quotidien Echourouk.

2026401789FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 31/01/2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa en date du 15/08/2025, quittance N°M028984 enregistrement N°25301050, Mme Chaima Bent Khaled Ben Brahim a loué à Mme Sonia Bent Bachir Tayari, La totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à l'exploitation d'une structure de cours particuliers, sis à la rue d'Andalousie, quartier cité Erriadh, Menzel Bouzelfa.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/05/2026.

2026R01588FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 11/05/2026 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 12/05/2026 enregistrement n°26302209, quittance n°M028638 il a été loué le fonds de commerce du restaurant EL ONS sis au boulevard 14 janvier SOUSSE, appartenant à Mme Fouzia TOUZANI EP Mohamed Hedi SOUAIED, demeurant au Boulevard 14- janvier Sousse, CIN N°02872683 Matricule fiscal 0047624/F, R.N.E 0047624F au profit de la STE "Management 1818" S.A.R.L, capital 10.000 dt, Siège social Route Ceinture 4022 AKOUDA, Matricule Fiscal 000MA1906279Z,

R.N.E 1906279Z pour une période d'une année renouvelable commençant le 1er Mai 2026 Finissant Fin Avril 2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 16/05/2026.

2026S00685FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte de location enregistré à la recette de Sousse sous n°26301445 quittance n°MO21136 Mr Mohamed Essalah Youssef C.I.N n°02848341 a loué à Mme Abir Aoun C.I.N n°11858203 la totalité du fonds de commerce situé à la rue de France n°83 Sousse consistant à la vente des produits de nettoyage et accessoires.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains du loueur sis 47 rue El Maasser Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 05 /05/2026.

2026S00687FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite d'un acte sous seing privé daté le 17/04/2026 et enregistré à la recette des finances de Moknine le 22/04/2026.

Monsieur Ali Ben Abdessalem Ben Saiid Guiben a loué tout le fonds de commerce exploité dans le local situé sur la route de Sokrine km2 consistant en un café de première catégorie à Monsieur Bachir ben Mouhamed ben Saleh Ben Mouhamed May moyennant un loyer annuel fixé à 24.000d

Toutes les oppositions doivent être déclarées entre les mains du locataire de fonds de commerce situé sur la route de Sokrine km2 Moknine dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Al Chourouk» le Jeudi 14/05/2026.

2026S00689FCCC3

Location d'un fonds de commerce "Gérance Libre"

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 12/03/2026, enregistré à la Recette des finances Hammam Sousse le 31/03/2026 sous le n°26301886, quittance n°M210474, la société SOPAT SA (Identifiant Unique n°022671F), représentée par son Directeur Général, M. Skander MAKNI, a loué à la société «QUALCOSA» SUARL (Identifiant Unique n°1969584B), représentée par sa gérante, Mme Nabila Guicha, la totalité du fonds de commerce du local destiné au commerce d'alimentation générale et à la vente de volailles, sous la dénomination «MLIHA», sis à l'Avenue Abdel Kader Daghri, Hammam Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 03/03/2026.

Les oppositions seront reçues entre les mains du locataire, au local concerné, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00693FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S S P enregistré à la recette des finances de H S Djerba le 08/04/2026 sous n°26302216 quittance n°M044002, la Société de promotion Immobilière Bessi, titulaire de l'IU n°1408229p, dont le siège social sis et à l'appartement C20 Immeuble VILLA MEDICA, a loué la totalité du fonds de Commerce lui appartenant, destiné à l'activité sportive ;de gym et de rééducation physique exploité au local commercial situé au 3ème étage du complexe villa medica sur la route touristique H.S Djerba, avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Majdi Jallouz titulaire de la CIN n°08624304 et demeurant à Ouled Amor Midoun Djerba.

Cet extrait a été publié aux journaux Essabah du 23/04/2026 p 14 et Le temps du 23/04/2026 p 18.

2026X00762FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue El jazira, en date du 15/05/2026, reçu numéro M031132, numéro d'enregistrement 26301218, M. Nabil Ouesleti, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04715619 délivrée le 03/01/2014, donne en location au locataire la société Luxora Tek, représentée par son représentant légal, le fonds de commerce sis à la boutique n°64 Galerie7 Avenue de Paris Tunis, dans le but d'exercer une activité commerciale, pour un montant annuel de neuf mille dinars (9 000, 000 dinars) pour une année renouvelable automatiquement.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 Mai 2026.

2026401786FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte S.S.P enregistré à la Recette des Finances de Oued Ellille le 14/10/2025, Reçu n°073436 et numéro d'enregistrement 25302262, Mme Radhia Bent Ammar Ben Ali veuve Mr Mounir Jendoubi, a loué la totalité du fonds de commerce exploité en un café de 1ère Catégorie, à Madame Saida El Abidi, Identifiant unique n°1951028L exercé dans le local sis au 94 Avenue de l'indépendance - Chebaw - Oued Ellille.

Toutes les oppositions seront adressées au locataire du fonds, Madame Saida El Abidi, à son adresse sise à la Cité Ennassim - Carthage BYRSA - Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien «Echourouk» en date du 15/05/2026.

2026401793FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDA

Dénomination : GDA dans le secteur Hydraulique à Hezma 8

N° déclaration : 01 du 12/02/2026

Mission : La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation.

Siège social : Hezma 8

Périmètre d'intervention : Ellaba

Président de son conseil d'administration : Nouma Tawfik.

2026R01571APSF1

Constitution du Syndicat des Co - propriétaires

De la Résidence "MARMARA"

Sise au Lotissement AFH Cité Sahloul 4 - SOUSSE

En vertu du procès-verbal de la réunion de constitution du syndicat des co-propriétaires de la Résidence «MARMARA» sise au Lotissement AFH Cité Sahloul 4 à SOUSSE, tenue le 07/02/2026 à 11 heures à la dite, résidence, enregistré à la recette des finances à Rue Victor Hugo à Sousse le 10/02/2026 sous le n°26700643 reçu n°M009096; il a été constitué le syndicat des co-propriétaires composé de :

- Mr Ajmi Selim: Président du Syndicat.

- Mr Miled Marwen : Secrétaire Général du Syndicat.

- Mr Elouaer Ilyes : Trésorier.

- Mrs Mootamri Slah, Amamou Mahmoud, Ben Salem Mohamed Amine,

En tant que membres du syndicat des co-propriétaires.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk n°12641 du 07/05/2026 et le Quotidien n°7707 du 07/05/2026.
2026S00696APSF1

Constitution d'un groupement féminin

Nom de groupement : Groupement de développement agricole "Rokn el Modhi" à Hazoua.

Siège : Rue «Maghreb Arabe»

Buts :

- Elevage de bétail
- Elevage poulet de ferme
- Développement des ressources naturelles de la région.

Membres :

Présidente : Rim Saidi

Trésorier : Aziza Saidi

Membre : Mbarka Saidi

Décision du gouverneur de Tozeur : 567 à 10 Novembre 2025.

2026X00767APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Kesra pour la Culture

Adresse : Quartier Jenan El Reman, route du lycée secondaire, en face de la bibliothèque publique de Kesra, Kesra nouvelle, Gouvernorat de Siliana 6114.

Objet : Enrichir et développer la scène culturelle et éducative dans la région aux niveaux local régional et national.

Les objectifs :

- Eveiller le niveau général du public dans la région.
- Contribuer à la consolidation de l'esprit de bénévolat, de la citoyenneté et d'une culture du dialogue au service du bien commun.
- Etablir des liens avec des associations similaires, en Tunisie et à l'étranger, entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie

Les membres :

- Président : Mohamed Ali Belgacem

- Secrétaire générale : Saida Day

- Trésorier : Majed El Haj Ali.

2026401775APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Dans le cadre d'un procès-verbal inscrit sous le numéro 106891 et enregistré à la recette des finances publiques rue mhamed maarouf Sousse sous le numéro 19485 s'est tenu une réunion de l'assemblée générale ordinaire et électorale, le 17 février 2026 pour le syndicat des propriétaires de la résidence Helya 4 Sahloul 4 Sousse, qui a conduit à la sélection d'un nouveau bureau syndical se composant comme suit :

Monsieur Azouz AZOUZ : Président

Madame Zeineb MECHMECHE : Trésorière

Monsieur Youssef REJEB : Secrétaire générale

Monsieur Mohamed Zied CHAKROUN : Membre

Monsieur Elyes KHELIL : Membre.

2026S00695APSF2

Assemblée générale du syndicat

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la Résidence Zahret El Bouhaira du 25/01/2026 tenu au siège du syndicat au Lac, enregistré à la recette des Finances d'El Bouhaira, le 03/03/2026, quittance n° 23209, n°26801740 ont été adoptées les résolutions suivantes :

- Première Résolution : Après vote le nouveau syndicat a la nouvelle composition suivante :

Présidente : Dr Nazih Zghal

Trésorier : Dr Ahmed El Kebir.

Membres :

- Mr Amin Allagui
- Mr Amir Belhassen
- Mr Mehdi Ayadi

Deuxième résolution : L'Assemblée décide de réviser la manière de calculer le montant de la coti-contribution de chaque copropriétaire en se référant aux tantièmes.

2026401808APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Belhouene Nizar

Avocat à la cour de cassation

Rue de la révolution menzel Temim

1) Poursuivant : Safia et Basma et Faiza et Olfa Ben Atig domicile à Cité Ezzouhour Kelibia, Gouvernorat de Nabeul.

2) Partie saisie : 1) Fawzi et Tawfik et Nazih Ben Atig domicile à Cité Ezzouhour Kelibia, Gouvernorat de Nabeul

3) Avocat poursuivant : Maître Belhouene Nizar, Avocat à la cour de cassation Rue de la révolution menzel Temim.

4) Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble (Maison) Cité Ezzouhour Kelibia.

5) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi (15/06/2026) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul à partir de neuf heures (9 h) du matin.

6) Visite de l'immeuble Mis en Vente : Tous les jours, pendant les heures du travail.

Observation :

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul,

2) Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Grombalia

3) Chaque enchérisseur doit se faire représenter par un avocat.

4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Belhouene Nizar, pendant les jours et heures ouvrables.

2026R01576VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Belhouene Nizar

Avocat à la cour de cassation

Rue de la révolution menzel Temim

Poursuivant : Ben Abdalah Houssin, demeurant à Aben, Hawaria Nabeul.

Partie saisie : Ben Taleb Hassen demeurant à domicile à Elhawria Nabeul

Avocat poursuivant : Maître Nizar Belhouene, Avocat à la cour de cassation, Rue de La Révolution Menzel Temim

1) Immeuble saisi : La moitié de l'immeuble situé à Elhawaria Nabeul

2) Mise à prix cent cinquante deux mille dinars (152 000 000)

3) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le (15/06/2026) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul à partir de neuf heures (9 h) du matin.

4) Visite de l'immeuble Mise en Vente : Tous les jours, pendant les heures du travail.

Observation :

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul,

2) Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Grombalia

3) Chaque enchérisseur doit se faire représenter par un avocat.

4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies

immobilières au tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Nizar Belhouene, pendant les jours et heures ouvrables.

2026R01577VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ben Hmidène Riadh

Avocat auprès de la cour de cassation

Tél : 98510828

Partie poursuivante : Mm FRIWI RAKYA, élisant domicile chez son avocat maître Ben hmidène Riadh à rue Essouroure chouchet Radés ben Arous.

Partie poursuivie : Mr Mansouri Adel demeurant à rue Jebel Ennadhour n°213 Mhamdia ben arous.

Avocat saisissant : Maître Ben Hmidène Riadh Avocat auprès de la cour de cassation.

Bien saisi : L'immeuble objet du Titre foncier N°64615 ben Arous, situé à MHAMDIA au bord de la rue d'une superficie de 73 m² tel que plus amplement détaillée au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de ben arous.

Mise à prix: (54.437d993) majorés des frais et honoraires d'avocat qui seront taxés par le tribunal.

Date de l'audience: jeudi le 18/06/2026 à 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Participation aux enchères : Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

Visite des lieux : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

2026R01589VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., IU. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Jihen Bent Ahmed ZAIED (CIN 00392589), 2) Kamel Ben Ahmed ZAIED (CIN 09131775), 3) Mounira Bent Ahmed ZAIED (CIN 09132482), 4) Hayet Bent Ahmed ZAIED (CIN 13406882), 5) Samira Bent Ahmed ZAIED (CIN 09031710), demeurant tous à El-Kantra Zarzis gouvernorat de Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La propriété dénommée «AGIL», objet du titre foncier n°10765 Médenine qui consiste en un terrain d'une superficie totale de 10000 m², situé sur la péninsule de Sidi Chammakh, à l'ouest de Zawiya d'un côté, et au bord de la route moyenne n°109 et de la méditerranéenne et au bord de la route reliant El Kantara à El Mouansa. Elle limitée du côté Qiblah par la route publique goudronnée reliant l'île de Djerba à Zarzis, des autres cotés par des lignes imaginaires suite auxquels la parcelle n°6. La propriété mesure 140,04 m au Qiblah, 71,45 m à l'est, 140,06 m au sud et 71,46 m à l'ouest. Elle comprend :

* L'hôtel Bab El Kantara, un bâtiment de trois étages, qui se compose de :

- Un rez-de-chaussée de 719 m² avec un hall de réception, un café, une cuisine, un bureau, des escaliers et des sanitaires. Sa partie ouest, d'une superficie de 56 m², comprend une piscine extérieure, une petite piscine, des toilettes et quatre entrepôts d'une superficie totale de 74 m² et une terrasse de 662 m².

- Deux étages supérieurs (le premier de 722 m² et le second de 635 m²), chacun comprenant 15 chambres, chacune avec sa propre salle de bains.

- Deux lieux de résidence pour les ouvriers.

* Une station-service (station AGIL) : composée de 4 pompes à carburant et d'un bâtiment de 176 m² comprenant une boutique d'huiles, un bureau, une buvette, un entrepôt, une station de lavage auto, une salle des machines, des sanitaires et une cour en béton armé de 1 641 m².

* Un café extérieur : composé d'un bâtiment de 63 m² comprenant un espace de restauration, une pizzeria, des toilettes et une terrasse de 71 m².

* Un immeuble d'habitation de deux étages: situé à l'angle sud-est de la propriété, il comprend :

- Un rez-de-chaussée de 409 m² avec trois salles de séjour, une cuisine, des toilettes, un escalier et une terrasse.

- Un étage de 317 m² comprenant cinq chambres à coucher et quatre salles de bains.

- Une terrasse de 404 m² entourant l'habitation.

- Deux garages d'une superficie totale de 151 m² situées au sud de l'immeuble d'habitation.

* Un bâtiment de deux étages : situé au coté Qiblah-est de la propriété, il comprend :

- Un rez-de-chaussée de 210 m², anciennement occupé par la société Piscinet, désormais inoccupée.

- Un étage supérieur de 210 m², à usage d'habitation, comprenant un séjour, une cuisine, une salle à manger, trois chambres à coucher et deux salles de bains.

* Un petit bâtiment de 21 m², situé à l'est du café extérieur, qui servait autrefois de bureau à l'agence de voyages Zenith Travel, désormais inoccupée.

La propriété comprend également plusieurs palmiers et oliviers.

5- Mise à prix : Cinq millions sept cent cinquante-trois mille huit cent cinquante dinars (5.753.850,000D), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à l'avenue 02/05/1966 route de Tataouine Médenine le lundi vingt deux juin deux mille vingt six (22/06/2026) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2026X00761VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande du créancier : Sofiane Douzi, propriétaire d'un magasin de meubles et d'électroménager (en sa qualité de créancier prudent), dont le domicile est celui de son avocate, Me Rim Abdeljaoued, avocate à la cour d'appel, situé rue Patrice Lumumba, Immeuble de la Ville de Sfax, 5e étage, Sfax.

Titre exécutoire : Ordre de paiement n°33121 émis par le Tribunal de première instance de Sfax le 2 avril 2018 et dûment signifié par l'huissier de justice, M. Mohamed Amine Sahnoun, n°1690 en date du 20 avril 2018, et pour lequel un certificat de non appel a été délivré sous le n° 3538 par la Cour d'appel de Sfax le 25 avril 2018.

Saisi exécution : a été signifié par l'huissier de justice, M. Lotfi Ibrahim, n°18059 en date du 10/12/2025, et enregistré au registre foncier en vertu d'un avis d'exécution forcée sur un bien immatriculé, signifié par l'huissier de justice, M. Mohamed Mahdi, sous le numéro 10552 en date du 10/03/2026.

Immeuble saisi : se compose de parts indivises appartenant au débiteur ayant fait l'objet de la saisie, issues de la propriété enregistrée sous le numéro 52558 au cadastre de Sidi Bouzid, représentant 14870 parts sur un total de 74 210. Ce bien est entièrement subdivisé et sa description est la suivante : Nom du bien : «Douzi», superficie : 74210 mètres carrés, situé dans le district d'Al Dhuwaibat Al-Shamaliyah, délégation d'Awlad Hafouz, gouvernorat de Sidi Bouzid.

Mise à Prix : Le prix de départ de la part du débiteur, tel qu'estimé par l'expert, M. Monji Al-Ashhab, est de 107.444,316 dinars tunisiens (TND).

Toute personne souhaitant participer à la vente aux enchères doit verser un tiers du prix de départ avant la date de la vente, par l'intermédiaire d'un avocat. Par ailleurs, la participation des enchérisseurs étrangers est Interdite sans autorisation préalable du gouverneur, conformément à la loi.

Date de la vente aux enchères : La vente aux enchères aura lieu le lundi 22 juin 2026 à 9h au sein du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite du bien : Le bien proposé à la vente peut être visité quotidiennement pendant les heures ouvrables administratives.

2026X00768VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

Après Réduction de la mise à prix de 40%

ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER

**AVOCAT PRES LA COUR D'APPEL
106 BIS RUE DE PALESTINE 1002
TUNIS**

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

MF : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank "TSB" (auparavant Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 72, rue Hédi karray Tunis.

PARTIE SAISIE : La Société Prestige Rent-Car (SARL) représentée par son Gérant, titulaire de l'identifiant unique 0789258E ayant son adresse à l'avenue Abdelhamid Belkadhi Korniche Sousse et au complexe Ribat El Habib Monastir.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : 1) La totalité du bien objet du T.F 12 1946 Sousse d'une superficie totale de 76m² sis à résidence Misk Ellil, Sousse consistant en un appartement à usage d'habitation. 2) La totalité du bien objet du T.F 121947 Sousse d'une superficie totale de 90m² sis à résidence Misk Ellil, Sousse consistant en un appartement à usage d'habitation, loué pour usage de cabinet d'esthétique.

MISE A PRIX : (157.500, 000 DT) outre les frais de poursuite pour le T.F 121946 Sousse (189.000,000 DT) outre les frais de poursuite pour le T.F 12 1947 Sousse.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Lundi (15 juin 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026401806VEPA1

Avis aux créanciers

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de

1ère Instance de Sousse 1 en date du 11 mai 2026 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une, superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El Hani-Sousse, sachant que la mise à prix est fixée à 930.950,140 dinars après la réduction de 50 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix fixée à 1.321.871,205 dinars après la réduction de 50 % du prix initial.

Est prolongé au 19 juin 2026. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2026S00691VEPA2

Société TUNISIE MEDICAMENTS S.A.R.L.

Siège social : Zone Industrielle - 5000 Monastir

M.F : 1314202J

En vertu d'une décision rendue en date du 16 février 2026 par Mr. le président du tribunal de première instance de Monastir il a été déclaré la nomination de Mr SBAI Ismail en sa qualité de séquestre pour gérer la société.

2026S00692VEPA2

Avis aux créanciers

Société les BARCIDES - s.a.r.l

Société en Liquidation

Restaurant Ettouta

Au capital social de 60 000 DT

"Société en Liquidation"

Siège Social : Mej. Aboukacem chebbi N°59 - Hammam Sousse - 4011

En vertu d'une décision rendue en date du 30 avril 2026 par le tribunal

de première instance de Sousse2 sous le n°8386 dans le dossier de liquidation n°01 pour la poursuite des travaux de liquidation de la dite société sous le juge contrôleur des liquidateurs et mandataires de justice au même tribunal et de changer le liquidateur Mr Bouhaouala Samir par le nouveau liquidateur Mr Ayadi Abdelmajid. Par ailleurs les Créanciers ceux qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs, doivent les déclarer au plus tard dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce soit directement soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Liquidateur à son adresse : Rue Ahmed El Karoui N°03 Sousse 4000.

2026S00699VEPA2

Dépôt de l'état des créanciers au greffe du tribunal

Le syndic de faillite Aifa Badreddine de la société «PARA INTERNATIONAL» dans l'affaire numéro 41793 du 27/02/2025, sis à la rue Abou Baker Al Bokri, immeuble luxor 2, 3ème étage B3.5 - MONTPLAISIR - TUNIS, informe tous les créanciers du dépôt de l'état des créances visé par le juge commissaire au greffe du tribunal de première instance d'Ariana.

Tous les créanciers sont invités à formuler les contredits et les réclamations au greffe, soit par eux mêmes, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état des créances, et ce durant les 10 jours suivant cette annonce devant son excellence le juge commissaire au Tribunal de Première Instance d'Ariana.

2026401792VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 11440 datée du 29/08/2025 émise par son excellence le premier vice-président du tribunal de première instance de Nabeul, il a été décidé la nomination de maître Najeh Sghayer, en qualité de liquidateur de propriété de bien commun entre monsieur Moslem Misaoui et Madame Sonia

Ben Amor, sous la tutelle de son excellence le juge Madame Eslem Djerbi, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 14 rue Ali Bach Hamba 1er étage - 1069 Tunis.
2026401795VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 50918 datée du 01/10/2025 émise par son excellence le président du tribunal de première instance de Jandouba, il a été décidé la nomination de maître Najeh Sghayer, en qualité de liquidateur de l'héritage du feu Ramzi Ben Neji Namouchi, sous la tutelle de son excellence le juge de contrôle de liquidation, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 14 rue Ali Bach Hamba 1er étage - 1069 Tunis.

2026401796VEPA2

Cession aux tiers

**Règlement judiciaire N°1016
Société ABM loisir «Confisquée»**

**Capital Social : 2.100.000 DT
«SARL»**

Identifiant Unique : 0941058 E

**SIEGE SOCIAL : Boulevard
Principal Chez Golden bowling les
berges du Lac 1053 Tunis**

Suite à l'autorisation du juge de la faillite au TPI de Tunis 1 en date du 12/05/2026 ordonnant au Commissaire d'exécution de publier le cahier des charges modifié le 26/02/2026 concernant la cession aux tiers de la société A.B.M Loisir «confisquée».

A cet effet, le contrôleur de l'exécution informe tout intéressé par cette cession de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 150 dinars. Les offres,

doivent être remises au bureau du contrôleur de l'exécution Mr Jalel HADDAD dans une enveloppe extérieure fermée ne mentionnant que «Cession de la Société A.B.M Loisir à ne pas ouvrir - confidentiel «Règlement judiciaire N°1016».

Le dernier délai de remise des offres au bureau du contrôleur de l'exécution est fixé pour le Vendredi 12 Juin 2026 à 17 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou visite, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert comptable Mr Jalel HADDAD sis au 1, Rue Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le contrôleur de l'exécution.

Tél: 71 277 191 -E-mail :
jalel.hadad@orange.tn.

2026401801VEPA2

Liquidation

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Ben arous en date du 30/04/2026, il a été décidé la nomination de Mme Manel Ouzari en tant que liquidateur des biens communs entre Mr Abd El Sattar Ben Achour Bou Ers titulaire de la CIN N°03 776186 et Madame Sabine Kasdaoui titulaire de la CIN N°07191359.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à la Rue Ariha Appartement n°4, Rez-de-chaussée Lafayette Tunis (tél : 52.848.737) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026401809VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

WINTECH

SA au capital de 3 .500 .000 dinars

Siège social : Route de Bizerte KM2

Cité El Ghazala Ariana 2083

Identifiant unique : 811479A

Les actionnaires de la société Wintech Tunisie, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 29 juin 2026, à 10 heures du matin à Ain Gharsallah le Krib - Siliana 6120 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025
 2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC.
 3. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2025.
 4. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.
 5. Affectation du résultat au titre de l'exercice 2025.
 6. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026-2027 et 2028.
 7. Nomination du commissaire au compte pour les exercices 2026-2027 et 2028.
 8. Fixation du montant des jetons de présence.
 9. Pouvoirs pour formalités.
- 2026R01574SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

WINTECH

SA au capital de 3.500.000 dinars

Siège social : Route de Bizerte KM2

Cité El Ghazala Ariana 2083

Identifiant unique : 811479A

Les actionnaires de la société Wintech Tunisie, sont invités à la

réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Lundi 29 juin 2026, à 11 heures du matin à Ain Gharsallah le Krib - Siliana 6120 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la dénomination de la société.

2. Pouvoir pour formalité.

2026R01575SANB3

Convocation aux deux assemblées générales

Société mutuelle de base des services agricoles "PODINO"

Société anonyme

Capital Social : 47000 dinars

Siège social : Rue des Orangers, Dar Chaabane El Fehri

Matricule fiscal : N° 1570456 J/N/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "PODINO" convoque tous les adhérents à assister aux deux assemblées générales de la société le Mercredi 17 Juin 2026 à l'Espace Mistral Route touristique Av. L'Environnement, Mraska en réponse au premier appel.

- A.G. Extraordinaire à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Changement d'adresse du siège social de la société mutuelle

- A.G. Ordinaire à 10 H 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion des exercices 2025 et discussion des rapports mentionnés.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2025.

3- Approbation des rapports mentionnés.

4- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2025.

5- Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2025.

6- Approbation de l'affectation des excédents annuels de l'exercice 2025.

7- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant se présenter comme membre du conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- La demande de candidature aux élections du conseil d'administration sera retirée à la direction de la société.

2026R01580SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TOURISTIQUE ILHEM SA

Société Anonyme

Au capital de 1 635 850 DT

Siège social : Avenue de la République - Nefza 9010 - Béja

Identifiant Unique : 748055T

Messieurs les Actionnaires,

Les actionnaires de la Société Touristique ILHEM SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 12 Juin 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à l'Avenue de la République - Nefza 9010 Béja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation, du délai et de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation des rapports d'activités des exercices 2019, 2020 et 2021

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021

4. Affectation du résultat des exercices 2019, 2020 et 2021

5. Approbation des conventions régies par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

6. Quitus aux administrateurs

7. Nomination des administrateurs

8. Nomination du commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société conformément à la réglementation en vigueur.

2026R01582SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TOURISTIQUE ILHEM SA

Société Anonyme

Au capital de 1 635 850 DT

Siège social: Avenue de la République - Nefza 9010 - Béja

Identifiant Unique : 748055T

Messieurs les Actionnaires,

Les actionnaires de la Société Touristique ILHEM SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 12 Juin 2026 à 11 heures au siège social de la société sis à l'Avenue de la République - Nefza 9010 Béja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Examen de la situation des capitaux propres de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2. Décision sur la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

3. Examen des mesures de régularisation et de restructuration financière de la société

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société conformément à la réglementation en vigueur.

2026R01583SANB3

CONVOCATION

PLASTICS S.A

Société Anonyme

Au capital de : 2 660 000 Dinars

Siège Social: 43 Rue du Sahel Immeuble F Montfleury Tunis

MF : 0012866K A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société PLASTICS sont priés d'assister à son siège social à :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 23 Juin 2026 à 9H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes Pour l'exercice 2025.

- Examen et approbation du Bilan et Etats Financiers de l'an 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs aux sujets ci-dessus sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026R01586SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

11 juin 2026

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE BIZERTE

Société anonyme

Au capital de 7 630.000DT

Matricule fiscal / RNE : 0027836F

CNSS : 175705-38

Les actionnaires de la société de Développement et d'Exploitation du

Parc d'Activités Economiques de Bizerte, société anonyme au capital de 7 630.000DT dont le siège social est sis à Bizerte au 241-243 rue Ali Daham, Av. Habib Bourguiba, sont convoqués le jeudi 11/06/2026 en Assemblée Générale Ordinaire à partir du 10h du matin à l'hôtel NOUR (zone touristique Sidi Salem, Bizerte) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

2- Lecture du rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

4- Approbation des opérations visées par l'article 200 et suivant et l'article 475 du code des Sociétés commerciales ;

5- Affectation du résultat 2025 et du résultat reporté 2024 ;

6- Fixation des jetons de présence pour la gestion de l'exercice 2026 et fixation de la rémunération des membres des commissions pour le même exercice;

7- Quitus aux Administrateurs;

8- Renouvellement du mandat des administrateurs pour une période de trois (03) ans prenant fin lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

9- Pouvoirs.

2026R01587SANB3

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Société Interbancaire de Télécompensation

Société Anonyme

Au capital social de 18.973.100 Dinars

Siège Social : Maison du Banquier

Av. Kheireddine Pacha - 1073 Tunis

Identifiant unique : 0719308J

Les actionnaires de la Société Interbancaire de Télécompensation

(SIBTEL) sont invités aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui auront lieu le lundi 22 juin 2026, respectivement à 15 heures et 16 heures, à son siège social, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4- Quitus aux Administrateurs ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6- Allocation des jetons de présence et fixation de la rémunération des membres des Comités relevant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Point unique : modification des statuts de la Société Interbancaire de Télécompensation.

2026R01591SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIETE BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A

GP 1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1087275J

Les actionnaires de la société BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 18/06/2026 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'extension de l'objet social de la société;

- 2) Extension de l'objet social de la société;
 - 3) Lecture du nouveau texte, relatif à l'extension de l'objet social de la société, et approbation des modifications;
 - 4) Modification corrélative de l'article (03) des statuts;
 - 5) Lecture et approbation des statuts mis à jour;
 - 6) Pouvoirs.
- 2026R01592SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Palm Beach Palace Djerba SA 1573563Z

Zone Touristique, Houmet Souk, Djerba

Les actionnaires de la société sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 12 Juin 2026 à 10h à Cité les pins, résidence LAKE TOWER, 3ème étage, bureau 3.1, LAC2, A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de la présente Assemblée
2. Lecture et Approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration relatif aux exercices 2022, 2023 et 2024 ;
3. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
4. Lecture et Approbation des états financiers des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
5. Affectation des résultats des exercices 2022,2023 et 2024 ;
6. Approbation des conventions réglementées prévus par l'article 200 du code de sociétés commerciales ;
7. Quitus au Directeur Général et aux administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat des Administrateurs;

9. Nomination du Commissaire aux comptes;
 10. Fixation des jetons de présence;
 11. Questions Diverses;
 12. Pouvoirs pour formalités.
- 2026R01593SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Palm Beach Club Djerba SA 1573564A

Zone Touristique, Houmet Souk, Djerba

Les actionnaires de la société sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 12 Juin 2026 à 9h à Cité les pins, résidence LAKE TOWER, 3ème étage, bureau 3.1, LAC2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de la présente Assemblée
 2. Lecture et Approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration relatif aux exercices 2022, 2023 et 2024 ;
 3. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
 4. Lecture et Approbation des états financiers des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
 5. Affectation des résultats des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
 6. Approbation des conventions réglementées prévus par l'article 200 du code de sociétés commerciales ;
 7. Quitus au Directeur Général et aux administrateurs ;
 8. Renouvellement du mandat des Administrateurs;
 9. Nomination du Commissaire aux comptes;
 10. Fixation des jetons de présence;
 11. Questions Diverses;
 12. Pouvoirs pour formalités.
- 2026R01594SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

«Société Les Moulins Sidi Till»

S.A. Au capital de 3.240.000 Dinars

Route de Feriana, Thélepte 1215, Kasserine

RNE : 021691F

Matricule fiscal : 0021691 F/A/M/000

Les actionnaires de la société «Les Moulins Sidi Till» sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire, au siège social sis à la Route Feriana Thélepte 1215 Kasserine, le 24/06/2026 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation de la réunion de l'assemblée générale annuelle après les délais légaux
- 2) Lecture des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices 2024 et 2025
- 3) Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes
- 4) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices 2024 et 2025
- 5) Approbation des états financiers de la société pour les exercices 2024 et 2025
- 6) Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025
- 7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général
- 8) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports de gestion du conseil d'administration, les états financiers des exercices clos le 31/12/2024 et 31/12/2025, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2026X00771SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du mercredi 17 juin 2026

Smart Capital

La Société Smart Capital, Immeuble Saphir Bloc A 1er étage, Avenue du Dinar Les Berges du Lac II Tunis 1053

SOCIETE ANONYME

CAPITAL: 5 000 000 DE DINARS

IDENTIFIANT UNIQUE: 1630394X/A/M/000

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 17 juin 2026 à 10h 30 au siège social de la société Smart Capital, sis à Immeuble Saphir, 1er étage avenue du Dinars Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025
3. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025
4. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2025 et des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025
6. Quitus aux Administrateurs
7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025
8. Pouvoir pour les formalités légales.
2026401799SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Du Mercredi 17 juin 2026

La Société, Tech'Invest, SA

Au Capital de 22 999 995 Dinars

Siège Social : Immeuble Saphir-Bloc A- 1er étage, Avenue du Dinar Les Berges du Lac II Tunis 1053

Identifiant Unique: 1110170N

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée

Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 juin 2026 à 9h30 au siège social de smart capital Bloc A, immeuble saphir, avenue du dinar, 1053 les berges du lac 2, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025
3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2025.
4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025
6. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2025
7. Quitus aux Administrateurs
8. Fixation des jetons de présence
9. Pouvoir pour les formalités légales.
2026401800SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Touristique Du Kef

S.A au capital de 6 500 000.000 dinars

Siège social : rue lac Léman Résidence 2001 Bloc Prima A Bureau 22

Identifiant unique : 1374355J

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique du Kef, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 16 juin 2026 à 10 heures et demi à l'hôtel «TEJ EL MEDINA» au Kef, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;

Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du Code des sociétés commerciales conclues au cours de l'exercice 2025 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

7. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025 ;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs en vue des formalités.

2026401802SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société de Promotion Touristique du Kef

S.A au capital de 6 500 000.000 dinars

Siège social : rue lac Léman Résidence 2001 Bloc Prima A Bureau 22

Identifiant unique : 1374355J

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique du Kef, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 16 juin 2026 à 11 heures et demi à l'hôtel «TEJ EL MEDINA» au Kef, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'Administration et du Commissaire aux Compte de la Société relatifs à l'augmentation du capital par conversion de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription

2. Augmentation du capital social de la société par conversion de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription.

3. Modification et mise à jour des statuts ;
4. Pouvoirs à déléguer au Directeur Général de la Société à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital ;
5. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026401803SANB3

CONVOCATION A L'AGO

**S.A.M.M Test & Automation SA,
totalement exportatrice**

Au capital de 3.030.400 DT

**Siège social : Lot 60 Z.I
CHOTRANA, La Soukra 2036 Ariana**

Identifiant unique : 1311394W

MF : 1311394W/A/M/000

Les Actionnaires de La société SAMM Test & Automation sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 10 Juin 2026 à 10H : 00 au siège de la société sis au Lot 60 ZI CHOTRANA, La Soukra 2036 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et du mode de convocation;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 de la société et du Groupe;
5. Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31/12/2024 ;
6. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;
7. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

9. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024

10. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2024 ;

11. Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

12. Nomination, démission et renouvellement d'administrateur;

13. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités ;

14. Questions diverses.

2026401805SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE 2025

ACT PHARMA

SOCIETE ANONYME

**AU CAPITAL SOCIAL DE :
1.300.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle
Oued Zarga - Béja**

**IMMATRICULEE AU REGISTRE
NATIONAL DES ENTREPRISES**

**Sous l'identifiant unique :
N°1128705N**

Les actionnaires de la société ACT Pharma sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au bureau de Tunis, rue Madinet Khadhima - Résidence YOSRA - A2- Cité Ennasr 2, le Vendredi 26 juin 2026 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil pour l'exercice 2025.
- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- Quitus au conseil d'administration.
- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Points proposés par certains actionnaires dans le courrier du 14 janvier 2026.

- Jetons de présence.

- Prime d'intéressement variable allouée au Président Directeur Général de la société au titre de l'exercice 2025.

- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au bureau de Tunis, rue Madinet Khadhima - Résidence YOSRA - A2- Cité Ennasr 2, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires, et ce à compter du vendredi 9 Juin 2026.

2026401807SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE UNITE DE TRAITEMENT
DES SURFACES DES PROFILES
ALUMINIUM MAGHREBIN «UTS
PALMA-SA»**

Société Anonyme

**Au capital de 17 000 000 Dinars
divisé en 1 700 000 actions de 10
Dinars chacune**

**Siège social: 13 Rue Fattouma
BOURGUIBA - Soukra - Tunis**

**Immatriculée au RNE sous le
numéro 1376292V**

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Les actionnaires de la société «UTS PALMA-SA» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 17 juin 2026 à 10 heures au siège de la société social de la société 13 Rue Fattouma BOURGUIBA -Soukra- Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital de la société;
 2. Décision d'augmentation du capital en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;
 3. Modifications des statuts;
 4. Délégation au conseil d'administration pour la constatation de la réalisation de l'augmentation du capital.
 5. Pouvoirs pour formalités.
- 2026401816SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

SOCIETE FRERES BEN AYED SARL

Au capital de 1.200.000 Dinars

Siège social : ROUTE GREMDA KM 2 SFAX

RNE : 0420693 N

Messieurs les associés de la Société FRERES BEN AYED SARL, sont convoqués à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 19/06/2026 à onze heures, à l'Immeuble Al BADR, rue du Lac Mälaren les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025,
2. Approbation des états financiers et des comptes arrêtés au 31/10/2025,
3. Approbation des conventions régies par l'article 115 du code des sociétés commerciales,
4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/10/2025,
5. Quitus au Gérant,
6. Pouvoirs pour formalités.

2026X00766SRLB3

Autres sociétés

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

«Ennajeh» chieb Kalaa Kibira Sousse

M.F : 28391/B

CNSS : 104888-31

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des services agricoles «Ennajeh» chieb-kalaa kebira Sousse informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2025 sera tenue le samedi 20 juin 2026 à 09h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports moral et financier du conseil d'administration de l'exercice 2025
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.
- 3- Discussion et approbation des rapports de l'exercice 2025 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

Et le président du conseil d'administration informe tous les adhérent que l'assemble extraordinaire sera tenue le samedi 20 juin 2026 à 11 h du matin au siège de la société a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant ;

1- Augmentation du capital social par incorporation d'une partie de réserves.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 11 juin 2026 de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercices 2025.

En cas de non tenue de l'assemblée générale pour défaut de quorum l'assemblée générale et l'assemblée extraordinaire se tiendront le samedi 11 juillet 2026 au même lieu, ordre du jour, heure et mêmes horaires.

2026S00698SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Chafik Ben Ali Ben Mohamed ATTIA, titulaire de la CIN n°06837925, pour le compte de sa mère Ltifa Bent Ali Ben Fredj MAAROUF, titulaire de la CIN n°04141944, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/11405 objet du titre foncier N°46095 Monastir sis à Sahline, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par la poste de police de Sahline sous N°146 le 09/03/2026.

2026S00700DIVD2

AVIS

Mme Fathia Bent Mohamed Triki titulaire de la C.I.N N°01225648 avise être propriétaire d'une maison comportant deux pièces et une cuisine à la route de Tunis km 3 Sfax.

Que les titres de propriété étant perdus, elle veut en extraire des deuxièmes originaux des dossiers des Notaires Mohamed Mzid (le père) et son fils Mohamed et Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00759DIVD2

Avis

Mr Mohamed Garbi annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété concernant un magasin n°M1 de superficie 25 m² sis à la rue de Tunis k1 "Bourte Khamekhem" Sfax objet d'un contrat de vente rédigé le 08 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 22 octobre 2025 reçu n°M021184 établi par les notaires Hichem krichen et Afif

ilfeuzi et il veut avoir un autre original, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah dans un délai de 30 jours à partir de la parution, toute opposition après ce délai ne sera prise en considération.

2026X00760DIVD2

AVIS

Mokhtar Ben Ali Essadok CIN n°03921906 annonce au public qu'il a perdu son acte de propriété d'un terrain de 220m² contenant une maison sise à la route de l'aéroport km 10 Hajeb Sfax daté le 13/10/2011 et il veut une deuxième originale de son titre et qui veut s'opposer s'adresse aux notaires à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X00764DIVD2

APPEL D'OFFRE

Cession d'un bien immobilier de la société

«General Cake»

MF : 964642P

Capital : 2.260.000TND

Siège social : Lot 106 Z.I Meghira 2 - Fouchena

Le Contrôleur de justice de la Société General cake, BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la

cession totale d'un bien immobilier de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de ben Arous et son aval relatif au cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invitée à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître AIFA BADREDDINE sis à : Rue aboubaker al bokri oxe 2 - étage 3 - B 3.5 - Montplaisir- Tunis

Tél : 71 906 068 / 23 322 507

- date limite : 15 jours à compter de date de publication au JORT. (le cachet de la poste faisant t foi).

2026401791DIVD2

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE D'EQUIPEMENTS BUREAUTIQUES PRIMOIL SA

IU : 1013512X

Le syndic de faillite de la Société Primoil M. Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 Avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis Belvédère se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges des équipements bureautiques.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra examiner lesdits équipements se trouvant au siège social n°4 Rue Chaabane El

Bhourri 1002 Tunis et ce, après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 50 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 05 Juin 2026.

Pour plus de renseignements appelez le N°98328623 ou Email khelifi.lotfi@planet.tn

2026401797DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation en tant qu'avocat poursuivant :

Il y a eu une faute matérielle qui s'est infiltrée dans le jort n°57 du 15/05/2026 dans sa version française qui a indiqué que la partie poursuivante est Aman bank concernant la vente des parts indivises dans le bien objet du titre foncier 28678 Ben AROUS mais de manière correcte la partie poursuivante c'est l'international de recouvrement des créances IRC société anonyme ayant son siège social au 19 rue Mustapha abdessalem el menzah identifiant unique 0727717C.

2026401822RECZ9

BILANS ET COMPTES FINANCIERS

BH ASSURANCE

*Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars
Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003
Identifiant unique : 0538937C*

BILAN APRES AFFECTATION :

Actifs du Bilan	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	8 666 184	4 750 528	3 915 656	3 986 350
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	7 986 878	4 951 073	3 035 805	2 530 784
AC 3 Placements	410 664 210	15 443 124	395 221 086	356 223 487*
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	95 304 457		95 304 457	94 729 981
AC 6 Créances	101 334 215	15 153 057	86 181 158	81 720 865
AC 7 Autres éléments d'actif	27 514 301		27 514 301	25 308 841*
	651 470 245	40 297 782	611 172 463	564 500 308

(*) Les données comparatives au 31/12/2024 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	57 821 098	57 566 112
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	38 399 999	32 699 999
CP5 résultats reportés	1 336 241	415 458
Total capitaux propres après affectation	110 857 338	103 981 569
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	125 407	922 110
PA3 Provisions techniques brutes	388 576 332	353 579 595
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	70 179 925	66 946 128
PA6 Autres Dettes	35 716 373	33 335 692
PA7 Autres passifs	5 717 088	5 735 214
	611 172 463	564 500 308

2026R01579BCFA5